

Révision des référentiels de compétences en doctorat : l'ANDès plaide en faveur de l'unicité nationale du diplôme

L'arrêté du 22 février 2019 a inscrit le doctorat au [répertoire national de la certification professionnelle \(RNCP\)](#), classant ce diplôme au plus haut niveau - le niveau 8 - et définissant les compétences acquises par ses diplômés. L'arrêté établit notamment que « **la délivrance du doctorat certifie la capacité à produire des connaissances scientifiques nouvelles de haut niveau ainsi que l'acquisition et la maîtrise de blocs de compétences communs à l'ensemble des docteurs et liés à leur formation par la recherche.** » Ce référentiel de compétences communes fait actuellement l'objet de 22 fiches identiques, dans lesquelles seuls diffèrent les secteurs d'activité dans lesquels les docteurs peuvent poursuivre leur carrière¹.

Animée par la volonté de **renforcer l'attractivité, la reconnaissance et la lisibilité du doctorat au niveau national et international et auprès des secteurs publics et privés**, l'Association Nationale des Docteurs (ANDès) souhaite partager ses réflexions avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la révision des référentiels de compétences acquises en doctorat.

L'ANDès plaide en faveur de l'unicité nationale du doctorat et défend le maintien d'un référentiel commun de compétences pour tous les titulaires du diplôme de doctorat, tout en convenant qu'il est nécessaire de le faire évoluer.

A ce titre, l'ANDès est **favorable à la mise en place d'une fiche unique pour tous les secteurs d'activité.**

Par ailleurs, dans un contexte d'appels en faveur de fiches listant des compétences différenciées selon les parcours de formation² ou les disciplines, **l'ANDès souhaite rappeler les points suivants :**

- Le doctorat est une expérience professionnelle de recherche, indépendamment du domaine disciplinaire ou des modalités contractuelles ou financières de sa réalisation. Il prépare aux métiers de la recherche dans le secteur public et privé, ainsi qu'à une grande variété de carrières pour lesquelles les compétences acquises au cours du doctorat sont synonymes d'excellence. Apprendre la recherche en faisant de la recherche permet d'acquérir, de développer et de mobiliser un vaste panel de compétences de très haut niveau et transférables. Si les compétences disciplinaires acquises pendant le doctorat sont

¹ Avec le souhait de faciliter la prise en main des fiches doctorat au RNCP, l'ANDès a publié une illustration des compétences listées dans ces référentiels, disponible sur son site internet : voir <https://andes.asso.fr/wp-content/uploads/2022-02-21-Communique-ANDes-Competences-activites-doctorales.pdf> et <https://andes.asso.fr/competences-des-docteurs/>

² CDEFI, "[Doctorat : la CDEFI appelle à une clarification des référentiels de compétences](#)" : communiqué de presse, 15 février 2024.

propres à chaque champ de recherche, les compétences transverses, listées dans les fiches doctorat au RNCP, sont en revanche communes à l'ensemble des docteurs ;

- Les compétences acquises pendant le parcours doctoral sont complémentaires de celles acquises au cours des formations précédentes. Pour autant, les compétences développées ou acquises pendant le doctorat ne sauraient être définies en fonction du parcours préalable de chaque candidat, car cela impliquerait la multiplication des fiches doctorat au RNCP et brouillerait la lisibilité du diplôme auprès des candidats et des recruteurs. D'ailleurs, les fiches RNCP des formations bac + 5 ou équivalent ne diffèrent pas en fonction du diplôme ou parcours ayant permis l'accès à la formation. De plus, à une époque où le lien entre le diplôme obtenu et le métier exercé est de moins en moins marqué, s'attacher à une telle vision refléterait un manque d'ouverture et d'adaptabilité. Il est également commun de nos jours, d'obtenir plusieurs diplômes de niveau bac + 5 à la fois issus d'école d'ingénieur et de l'université. En pratique, si un recruteur souhaite privilégier un certain type de parcours, le CV de chaque candidat permet d'identifier les formations suivies avant le doctorat ;
- Dans un contexte où le doctorat est accessible aux titulaires d'un diplôme bac + 5 ou équivalent, il n'est pas exclu que quelques compétences acquises pendant le doctorat aient été abordées dans le cadre d'une formation préalable (par exemple la capacité à encadrer et manager des équipes, des moyens, des projets...). Le cas échéant, ces formations sont complémentaires entre elles et le parcours doctoral permet de développer lesdites compétences à un plus haut niveau, raison pour laquelle le diplôme est positionné au niveau 8 du RNCP ;
- Le doctorat reste une expérience individuelle que chacun vit différemment. A ce titre, comme pour tous les diplômes, les compétences développées peuvent l'être à un niveau variable selon les individus, sans que cela remette en question l'acquisition de ces compétences pour l'ensemble des titulaires du diplôme ;
- Au moment de leur création, les fiches doctorat au RNCP visaient à envoyer un message en direction du tissu socio-économique, tout en convenant qu'un découpage par disciplines de recherche, impliquant une hétérogénéité des compétences, aurait limité la lisibilité du signal. Ce besoin reste d'actualité pour favoriser la reconnaissance du diplôme de doctorat notamment auprès des recruteurs, dont la lisibilité sera renforcée par l'unicité. Mettre en place des référentiels listant des compétences différentes selon le parcours ou le champ disciplinaire serait une régression. Plutôt que de tenter de renforcer l'attractivité de certains parcours de formation et d'oeuvrer ainsi à la mise en place d'un système de doctorat à deux vitesses, il semble nécessaire, dans un contexte où les inscriptions en doctorat diminuent dans tous les domaines, d'interroger l'attractivité générale du doctorat auprès des candidats (modalités contractuelles, rémunération, financement de l'environnement, qualité de l'encadrement, conditions de travail, offre de formations...) et des recruteurs.

À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quel que soit leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs ;
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décloisonnement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoir-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain ;
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.